



**Titres de créances négociables à court terme
(Negotiable European Commercial Paper - NEU CP)**

Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

Programme ESG non garanti

DOCUMENTATION FINANCIERE (DF)	
Nom du programme	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, NEU CP (CLASSIQUE ET DURABLE) (ID 4037) NEU CP compartiment « Classique » (ID 4038) NEU CP compartiment « Vert » (ID 4039) NEU CP compartiment « Social » (ID 4040) NEU CP compartiment « Durable » (ID 4041)
Nom de l'émetteur	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
Type de programme	NEU CP
Plafond du programme	Vingt milliards EUR 20 000 000 000 EUR ou la contre-valeur du montant en toute autre devise autorisée.
Notation(s) du programme	Noté par: Fitch Ratings Moody's S&P Global Ratings Europe Limited
Garant	Sans objet
Agent(s) domiciliataire(s)	BNP PARIBAS
Arrangeur(s), Conseil(s) à l'introduction, Conseil(s) juridique(s)	Sans objet (Arrangeur)
Agent(s) placeur(s)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
Date de signature de la documentation financière (jj/mm/aaaa)	13/04/2026

CARACTERISTIQUES ESG DU PROGRAMME (Synthèse)

<p>Standard suivi</p>	<p>NEU CP compartiment « Vert » NEU CP compartiment « Social » NEU CP compartiment « Durable »</p> <p>L'utilisation des fonds, le processus d'évaluation et de sélection des projets, la gestion des fonds levés et l'établissement de rapports sont conformes aux Green Bond Principles (édition 2025), Social Bond Principles (édition 2025) et Sustainability Bond Guidelines (édition 2021) de l'International Capital Markets Association disponibles à l'adresse suivante : https://www.icmagroup.org/.</p> <p>Le cadre d'émissions vertes, sociales et durables de l'émetteur (le « Framework ») peut être mis à jour ou modifié pour refléter l'évolution des pratiques du marché, de la réglementation et des activités de l'émetteur. Le document cadre d'émissions se trouve sur ce lien : https://www.caissedesdepots.fr/sites/cdc.fr/files/2025-07/Document%20cadre%20Financements%20Verts%20Sociaux%20ou%20Durables%20CDC%20-%20Juillet%202025.pdf</p>
<p>Obtention d'un label</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Seconde opinion par un expert indépendant sur la conformité du document cadre d'émission</p>	<p>NEU CP compartiment « Vert » NEU CP compartiment « Social » NEU CP compartiment « Durable »</p> <p>Moody's Investors Services a publié une seconde opinion (Second Party Opinion) en date du 2 juillet 2025 portant sur le cadre d'émissions vertes, sociales et durables de l'émetteur (Framework), sa conformité Green Bond Principles (édition 2021), Social Bond Principles (édition 2021) et Sustainability Bond Guidelines (édition 2021) de l'International Capital Markets Association</p> <p>La Second Party Opinion de Moody's Investors Services est disponible sur ce lien : https://www.caissedesdepots.fr/sites/cdc.fr/files/2025-07/Second_Party_Opinion-Caisse-Des-D%C3%A9p%C3%B4ts-et-02Jul2025-PBC_1448389.pdf</p>

Troisième opinion par un expert indépendant	<p>Aucun expert indépendant ne publiera de troisième opinion. Cependant, un rapport d'allocation et un rapport d'impact seront publiés pour les émissions durables. Aucun rapport d'allocation et aucun rapport d'impact ne seront publiés pour les émissions vertes et/ou sociales. La publication de rapports est une étape clé de la construction de la crédibilité d'un émetteur sur le marché des titres durables en ce qu'elle permet de rendre compte aux investisseurs du respect des engagements pris.</p> <p>La Caisse des Dépôts s'engage sur une fréquence déterminée et une qualité de rapports conformes aux exigences les plus élevées des standards internationaux et fournira aux investisseurs (i) des rapports sur les fonds alloués aux actifs éligibles, avec des informations sur le niveau d'alignement à la taxonomie de l'Union Européenne (ii) les indicateurs d'impact pertinents, ainsi que la méthodologie et les hypothèses utilisées pour les calculer, (iii) la publication d'un avis d'assurance sur l'affectation effective des fonds levés aux actifs éligibles et la conformité des actifs éligibles aux critères d'éligibilité.</p> <p>Cette information sera publiée annuellement et jusqu'à l'échéance de l'obligation sur le site internet de la Caisse des Dépôts (https://www.caissedesdepots.fr/investisseurs)</p>
Pour les titres dont le rendement est indexé à des indicateurs clés, vérification du respect de l'évaluation	Sans objet.
Notation(s) extra-financière(s) de l'émetteur	Noté par MSCI ESG Ratings
Notation(s) extra-financière(s) du programme	Non noté.

Documentation établie en application des articles L. 213-0-1 à L. 213-4-1 du Code monétaire et financier
Un exemplaire de la présente documentation est adressé à :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)
Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)
S2B-1134 Service des Titres de Créances Négociables (STCN)
39, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :

<https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monetaire/marches/titres-creances-negociables/acces-marche-documentation-financiere>

Les informations marquées « Optionnel » peuvent ne pas être fournies par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas.

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION

Articles D. 213-9, 1° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et article 6 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

1.1	Langue de rédaction de la DF qui fait foi	Français
1.2	Nom du programme	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, NEU CP (CLASSIQUE ET DURABLE) (ID 4037) NEU CP compartiment « Classique » (ID 4038) NEU CP compartiment « Vert » (ID 4039) NEU CP compartiment « Social » (ID 4040) NEU CP compartiment « Durable » (ID 4041)
1.3	Type de programme	NEU CP
1.4	Nom de l'émetteur	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
1.5	Type d'émetteur	Etablissement de crédit, entreprise d'investissement et CDC dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.1 du CMF
1.6	Objet du programme	Le programme est composé de quatre compartiments : - Un compartiment NEU CP « classique » pour le financement de besoins généraux de l'émetteur ; - Un compartiment NEU CP « Vert » destiné à financer des activités éligibles précisées dans la section « utilisation des fonds » du « Framework » de CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ; - Un compartiment NEU CP « social » destiné à financer des activités éligibles précisées dans la section « utilisation des fonds » du « Framework » de CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ; - Un compartiment NEU CP « durable » destiné à financer des activités éligibles précisées dans la section « utilisation des fonds » du « Framework » de CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
1.7	Plafond du programme	Vingt milliards EUR 20 000 000 000 EUR ou la contre-valeur du montant en toute autre devise autorisée.
1.8	Rang	Senior Unsecured Information sur le rang: Les obligations de l'émetteur au titre des NEU CP constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'émetteur venant au même rang entre eux et (sous réserve des exceptions légales impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements non subordonnés et non assortis de sûretés, présents ou futurs, de l'émetteur.

1.9	Notation(s) du programme	<p>Noté par:</p> <p>Fitch Ratings https://fitchratings.com/entity/caisse-des-depots-et-consignations-80360121</p> <p>Moody's https://moodys.com/credit-ratings/Caisse-Des-Depots-et-Consignations-credit-rating-130735/summary</p> <p>S&P Global Ratings Europe Limited https://www.spglobal.com/ratings/e%20n/regulatory/instrument-details/debtType/COMMPAPER/entityId/106123</p> <p>Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur.</p>
1.10	Garantie	Sans objet
1.11	Devises d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission
1.12	Rémunération	<p>Type(s) de rémunération: Fixe Variable/Révisable</p> <p>Indice(s) de Référence: Les taux de rémunération sont indexés aux taux usuels des marchés monétaires.</p> <p>Règles de rémunération: Les taux des titres peuvent être négatifs en fonction des taux fixes ou de l'évolution des indices usuels du marché monétaire applicables au calcul de leur rémunération. A leur date de maturité, le principal des titres doit toujours être égal au pair. Dans ce cas, les montants effectivement remboursés aux porteurs des titres après compensation avec les flux d'intérêts négatifs peuvent être inférieurs au pair.</p> <p>Dans le cas d'une émission comportant une option de remboursement anticipé ou de rachat, les conditions de rémunération du titre seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de remboursement anticipé ou de rachat.</p>

1.13	Maturité	<p>L'échéance des NEU CP sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes, la durée des émissions de ces titres ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles).</p> <p>Les titres peuvent être remboursés avant maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en France.</p> <p>Les titres émis dans le cadre du programme pourront aussi comporter une ou plusieurs options de rachat par l'émetteur (au gré de l'émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'émetteur et/ou du détenteur).</p> <p>L'option de remboursement anticipé ou de rachat de tout titre, le cas échéant, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée.</p> <p>En tout état de cause, la maturité de tout titre assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de remboursement anticipé ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission dudit titre.</p>
1.14	Montant unitaire minimal des émissions	150 000 EUR ou tout autre montant supérieur (ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission).
1.15	Montant minimum légal des titres de créances négociables	En vertu de la réglementation (Article 1 de l'Arrêté du 30 mai 2016 portant réforme des titres de créances négociables), le montant minimum légal des titres de créances négociables doit être de 150 000 EUR ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission.
1.16	Agent(s) domiciliaire(s) (liste exhaustive)	BNP PARIBAS
1.17	Arrangeur(s)	Sans objet (Arrangeur)
1.18	Mode de placement envisagé	<p>Placement direct</p> <p>L'émetteur pourra ultérieurement remplacer un agent placeur, assurer lui-même le placement, ou nommer d'autres agents placeurs ; une liste à jour desdits agents placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'émetteur.</p> <p>Information(s) supplémentaires sur le placement: L'émetteur peut répondre directement à toute offre de souscription</p>
1.19	Forme des titres	Les titres du programme sont des titres de créances négociables, émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation française en vigueur.
1.20	Admission des TCN sur un marché réglementé	Non
1.21	Système de règlement-livraison d'émission	Euroclear France

1.22	Droit applicable au programme	Tout NEU CP émis dans le cadre de ce Programme sera régi par le droit français. Tous les litiges auxquels l'émission des NEU CP pourrait donner lieu seront régis par le droit français et interprétés selon le droit français.
1.23	Taxation	L'émetteur n'indemniser pas les détenteurs de NEU CP, en cas de prélèvement de nature fiscale en France ou à l'étranger, sur les sommes versées au titre des NEU CP.
1.24	Implication d'autorités nationales	Banque de France
1.25	Restrictions à la vente	<p>L'émetteur, chacun des agents placeurs (le cas échéant) et chaque détenteur de NEU CP émis conformément au Programme s'engagent à n'entreprendre aucune action permettant l'offre auprès du public des NEU CP, ou la possession ou distribution de la Documentation Financière ou de tout autre document relatif aux NEU CP dans tous pays où la distribution de tels documents serait contraire aux lois et règlements et à n'offrir, ni à vendre les NEU CP, directement ou indirectement, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans ces pays.</p> <p>L'émetteur, chacun des agents placeurs (le cas échéant) et chaque détenteur de NEU CP (étant entendu que chacun des détenteurs futurs des NEU CP est réputé l'avoir déclaré et accepté au jour de la date d'acquisition des NEU CP) s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les pays où il offrira ou vendra lesdits NEU CP ou détiendra ou distribuera la Documentation Financière et à obtenir toute autorisation ou tout accord nécessaire au regard de la loi et des règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre ou vente. L'émetteur ne sera responsable du non-respect de ces lois ou règlements par l'un des autres détenteurs de NEU CP.</p>
1.26	Contact(s)	Numéro de téléphone : (+33)6 79 49 45 85 e-mail: josselin.kalifa@caissedesdepots.fr Numéro de téléphone : (+33)6 79 82 28 11 e-mail : françois.elia@caissedesdepots.fr
1.27	Informations complémentaires relatives au programme	Optionnel

1.28 INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMANDE DE LABEL STEP PAR L'ÉMETTEUR

Sans objet

Informations complémentaires sur les caractéristiques ESG du programme

Présentation et contenu conformes à la recommandation de place ACI France, AFTE et AFG

1.29	Objet du programme	<p>Le groupe auquel appartient la Caisse des dépôts et consignations s'est fixé en 2022 la raison d'être suivante : « <i>Le groupe Caisse des Dépôts, alliance unique d'acteurs économiques publics et privés, s'engage au cœur des territoires, pour accélérer la transformation écologique et pour contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous. Les priorités de la Caisse des Dépôts s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial soutenables du pays</i> ».</p> <p>En conséquence, la Caisse des dépôts et consignations est un membre actif d'initiatives reconnues du marché de la finance durable et a aligné son cadre de financement durable sur les pratiques de marché et normes réglementaires les plus récentes à l'échelle du marché. Ainsi, ce cadre d'émission de financements verts, sociales ou durables a été défini, conformément aux meilleures pratiques de marché de finance durable.</p> <p>Utilisation des fonds : un financement dédié aux projets spécifiques tel que définis dans le cadre d'émissions de l'émetteur (« Framework ») et disponible sur le lien suivant : https://www.caissedesdepots.fr/sites/cdc.fr/files/2025-07/Document%20cadre%20Financements%20Verts%20Sociaux%20ou%20Durables%20CDC%20-%20Juillet%202025.pdf</p> <p>Le compartiment NEU CP « Vert » : l'émetteur s'engage à utiliser les fonds levés pour des projets à vocation environnementale.</p> <p>Le compartiment NEU CP « Social » : l'émetteur s'engage à utiliser les fonds levés pour des projets à vocation sociale.</p> <p>Le compartiment NEU CP « Durable » : l'émetteur s'engage à utiliser les fonds levés pour un ensemble de projets à vocation environnementale et/ou sociale.</p> <p>Les activités éligibles au « Framework » sont, en partie, alignées avec la taxonomie européenne dans les conditions explicitées au 4.3 et au 4.9 de cette documentation financière.</p> <p>Les modalités de sélection de projet et gestion de produit sont précisés dans la section « sélection des projets » et « gestion des fonds levés » du « Framework ».</p>
------	--------------------	--

1.30	Standard(s) suivi(s)	<p>NEU CP compartiment « Vert » NEU CP compartiment « Social » NEU CP compartiment « Durable »</p> <p>L'utilisation des fonds, le processus d'évaluation et de sélection des projets, la gestion des fonds levés et l'établissement de rapports sont conformes aux Green Bond Principles (édition 2025), Social Bond Principles (édition 2025) et Sustainability Bond Guidelines (édition 2021) de l'International Capital Markets Association disponibles à l'adresse suivante : https://www.icmagroup.org/.</p> <p>Le cadre d'émissions vertes, sociales et durables de l'émetteur (le « Framework ») peut être mis à jour ou modifié pour refléter l'évolution des pratiques du marché, de la réglementation et des activités de l'émetteur.</p> <p>Le document cadre d'émissions se trouve sur ce lien : https://www.caissedesdepots.fr/sites/cdc.fr/files/2025-07/Document%20cadre%20Financements%20Verts%20Sociaux%20ou%20Durables%20CDC%20-%20Juillet%202025.pdf</p>
1.31	Usage des fonds	<p>L'utilisation des produits ne sera que partiellement alignée sur la Taxonomie de l'UE. La Caisse des dépôts et consignations s'engage à communiquer a minima une fois par an lorsqu'elle présente son programme de financement, le pourcentage d'alignement à la Taxonomie du portefeuille de dépenses à date.</p> <p>Ce taux d'alignement taxinomique du portefeuille sera également inclus dans le « Rapport obligation durable » disponible dans la rubrique « Librairie ESG » sur ce lien : https://www.caissedesdepots.fr/investisseurs/librairie-esg.</p>
1.32	Obtention d'un label	Sans objet
1.33	Rémunération liée aux objectifs du programme	Sans objet
1.34	Reporting du programme	<p>L'émetteur s'engage à publier annuellement un rapport d'allocation et un rapport d'impact pour les émissions durables, comme précisé dans la partie 3.4 du «Framework ». La version la plus récente du Framework est disponible sur le lien suivant : https://www.caissedesdepots.fr/sites/cdc.fr/files/2025-07/Document%20cadre%20Financements%20Verts%20Sociaux%20ou%20Durables%20CDC%20-%20Juillet%202025.pdf Ce rapport est publié annuellement.</p> <p>L'ensemble de ces éléments sont publiés sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations dans la rubrique « Librairie ESG » sur ce lien : https://www.caissedesdepots.fr/investisseurs/librairie-esg" rel="noopener noreferrer" target="_blank">https://www.caissedesdepots.fr/investisseurs/librairie-esg</p>

1.35	Renseignements relatifs à la stratégie RSE de l'émetteur	<p>La démarche d'investisseur responsable s'inscrit au cœur de la mission de la Caisse des dépôts et consignations définie par la loi française comme un « <i>Groupe public au service de l'intérêt générale et du développement économique du pays</i> ». La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales ont l'ambition d'agir sur tous les territoires pour la cohésion sociale et le développement durable.</p> <p>Le groupe auquel appartient la Caisse des dépôts et consignations porte ainsi les enjeux de développement durable au cœur de ses missions, des orientations stratégiques de ses métiers et de la manière dont ses activités sont conduites. Inscrite au cœur de ses priorités stratégiques, la politique durable du groupe est reliée à ces valeurs fondatrices que sont l'intérêt général et le long terme.</p> <p>Cinq axes forts la structurent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accélérer la transition vers une économie neutre pour le climat et la biodiversité, 2. Favoriser un développement local inclusif, 3. Favoriser le développement équilibré des territoires et œuvrer pour le logement pour tous, 4. Accélérer et moderniser la mise en œuvre des politiques sociales. 5. S'assurer que les activités et pratiques sont menées de manière responsable et exemplaire. <p>Placée depuis 2022 au centre de sa raison d'être, la stratégie durable du groupe a l'ambition de répondre à un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître la contribution du groupe aux politiques publiques et plus globalement à des activités à forte valeur ajoutée environnementale et sociale, - Minimiser les risques et impacts négatifs transversaux à toutes les activités au travers de ses politiques sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. <p>L'objectif est d'inscrire les axes stratégiques (transformation écologique, souveraineté et développement économique et cohésion sociale et territoriale) du groupe entre le plafond écologique caractérisé par les politiques Nature et Climat (et les limites planétaires) et le plancher social à la fois définis par ses missions (logement, éducation, etc...) et les politiques sociales du groupe.</p> <p>La Caisse des dépôts et consignations a par ailleurs formalisé son engagement envers une transition durable avec la « Charte Finance Responsable ». La Charte Finance Responsable précise la liste des exclusions pour l'ensemble de ses activités ainsi que les cadres de référence applicables à ses investissements et à ses financements;</p> <p>La stratégie d'émissions s'inscrit pleinement dans cette stratégie. Les activités financés doivent être clairement identifiés comme contribuant à un de ces enjeux, comme précisé dans le Framework et conformément à la Charte Finance Responsable, disponible sur ce lien : https://www.caissedesdepots.fr/investisseurs/librairie-esg</p>
------	---	---

1.36	Gouvernance du programme	<p>Les titres NEU CP « Vert », « Social » et « Durable » seront utilisés pour financer en partie ou dans leur intégralité les activités identifiés dans la partie « utilisation des fonds » du « Framework ». L'émetteur s'engage à indiquer aux investisseurs à quel compartiment se rattache chaque émission de titre NEU CP effectuée dans le cadre de ce programme. Davantage d'informations sont disponibles sur la « Librairie ESG » de la Caisse des dépôts et consignations disponible sur ce lien : https://www.caissedesdepots.fr/investisseurs</p>
1.37	Seconde opinion par un expert indépendant sur la conformité du framework	<p>Moody's Investors Services a publié une seconde opinion (Second Party Opinion) en date du 2 juillet 2025 portant sur le cadre d'émissions de l'émetteur (Framework), sa conformité Green Bond Principles (édition 2025), Social Bond Principles (édition 2025) et Sustainability Bond Guidelines (édition 2021) de l'International Capital Markets Association</p>
1.38	Troisième opinion par un expert indépendant	<p>La Caisse des Dépôts publiera de manière annuelle un rapport d'allocation et un rapport d'impact, avec le premier rapport publié dans l'année qui suit la date d'émission.</p> <p>La Caisse des Dépôts allouera le produit net des émissions durables en approche portefeuille et publiera les rapports d'allocation consolidant les informations sur plusieurs émissions durables en circulation.</p> <p>Le rapport fournira notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le montant total des émissions de développement durable émises par le groupe en circulation ; - Le montant total du portefeuille d'actifs éligibles et/ou le montant total du portefeuille d'actifs affectés à des émissions durables - Le montant total des produits en attente d'affectation, s'il y en a - La répartition géographique des actifs - La répartition du portefeuille par catégorie éligible ; <p>Des informations concernant la part (%) des actifs éligibles alignés sur les critères de contribution substantielle et/ou alignés aux critères d'examen techniques de la taxonomie de l'union européenne, avec la répartition par activité économique.</p> <p>Le commissaire aux comptes du groupe Caisse des Dépôts certifiera l'éligibilité des actifs alloués en portefeuille. La révision est effectuée sur une base annuelle et jusqu'à l'échéance des titres.</p> <p>2. Rapport d'impact</p> <p>Le rapport annuel a vocation à informer les porteurs des titres des caractéristiques clés des portefeuilles éligibles affectés durables sur la base d'indicateurs</p>

d'activités et d'impact.

Ces indicateurs sont soit collectés par les équipes chargées d'investissement pour être agrégés et communiqués directement sans retraitement, soit calculés à partir de formules établies selon les méthodologies préalablement définies. Ces méthodologies sont publiées, soit dans la note méthodologique disponible sur le site de la Caisse des Dépôts, soit dans le rapport annuel.

La Caisse des Dépôts, sous pilotage des équipes ESG, conduit une réflexion permanente sur l'enrichissement de ces indicateurs afin de disposer de référentiels robustes, opposables et pertinents pour l'ensemble des natures d'actifs susceptibles d'être concernées. Dans le cadre de développement d'outils de mesure d'impact, la Caisse des Dépôts fait régulièrement appel à des prestataires externes experts sur les sujets.

Cette démarche est d'autant plus importante que la Caisse des Dépôts souhaite jouer, aux côtés d'autres acteurs importants, un rôle de contribution positive aux débats animant le marché. Le Groupe mène avec l'ensemble de la communauté intéressée, un travail sur l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des fonds, notamment ceux dédiés à la réhabilitation de sites pollués et aux catégories à vocation sociale.

La Caisse des Dépôts publie un rapport agrégé des indicateurs d'activité et d'impact à l'échelle pertinente de portefeuilles alloués dans le cadre des obligations durables en circulation. Des projets emblématiques feront l'objet de présentations plus détaillées.

La Caisse des Dépôts, investisseur de long terme, a vocation à investir tant au sein de projets de taille significative que de projets locaux de taille plus modeste aux côtés de partenaires (développeurs, concepteurs, investisseurs, constructeurs, opérateurs, aménageurs, gestionnaires locaux). Dans ce cadre, elle a vocation à accompagner la professionnalisation de ces acteurs territoriaux, en vue d'une prise en compte accrue par ces derniers de l'impact environnemental des projets, et notamment afin d'améliorer la mesure de l'impact de ces mêmes activités sur le climat et l'environnement. Pour ce faire, la Caisse des Dépôts souhaite, pour les projets ayant déjà fait l'objet d'une convention de partenariat, engager une démarche permettant la remontée d'informations avec l'ensemble de ces partenaires.

A titre d'exemple, les tableaux ci-dessous présentent les indicateurs d'activité et d'impact pouvant être retenus par la Caisse des Dépôts. Les indicateurs d'activité permettent de suivre les résultats d'activité liés aux projets verts et sociaux éligibles. Les indicateurs d'impact mesurent l'impact estimé des projets éligibles sur le climat, l'environnement et la

		société.
1.39	Pour les titres dont le rendement est indexé à des indicateurs clés, vérification du respect de l'évaluation	Sans objet.
1.40	Notation(s) extra-financière(s) du programme	Non Noté.

2 DESCRIPTION EMETTEUR		
Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et article 7 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures		
2.1	Nom de l'émetteur	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
2.2	Siège social et principal siège administratif (si différent)	Siège social: 56 rue de Lille 75007 PARIS FRANCE
2.3	Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et LEI	N° d'immatriculation: Compte tenu de son statut, la CDC n'est pas immatriculée au registre du commerce et des sociétés. La Caisse des dépôts et consignations est enregistrée au Répertoire SIREN sous le numéro 180 020 026. LEI: 969500Q2PFTTP0Y5QL44
2.4	Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents	Forme juridique: Autre Législation applicable: Etablissement de crédit, entreprise d'investissement et CDC dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.1 du CMF Informations complémentaires concernant la législation applicable: La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays (article L.518-2 du Code monétaire et financier). La Caisse des Dépôts est un établissement spécial, créé par la loi du 28 avril 1816 et régi par les articles L.518-2 et suivants et R.518-0 et suivants du Code monétaire et financier. Elle est dirigée par un Directeur général nommé pour 5 ans. Tribunaux compétents: Toutes les contestations et les litiges liés aux émissions de NEU MTN et/ ou NEU CP par la Caisse des dépôts et consignations seront soumis aux tribunaux compétents de Paris
2.5	Date de constitution	28/04/1816

2.6	Objet social résumé	<p>L'article L.518-2 du Code monétaire et financier dispose que :</p> <p><i>« ... La Caisse des dépôts et consignations est un établissement spécial chargé d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées. Elle est chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite. Elle contribue également au développement économique local et national, particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la politique de la ville, de la lutte contre l'exclusion bancaire et financière, de la création d'entreprise et du développement durable. ... ».</i></p>
2.7	Composition de la direction	<p>Référence des pages décrivant la composition de la direction:</p> <p>Les informations relatives à la Commission de surveillance de l'Emetteur, de même que son Comité exécutif (telles que les noms des membres, et les fonctions au sein de l'Emetteur) sont détaillées ici :</p> <p>Comité exécutif : https://www.caissedesdepots.fr/nous-connaître/notre-fonctionnement/le-comite-executif</p> <p>Commission de surveillance : https://www.caissedesdepots.fr/nous-connaître/notre-fonctionnement/la-commission-de-surveillance</p>
2.8	Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur	<p>L'article L.518-2 du Code monétaire et financier dispose que « La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique de la France. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles ». Dans ce cadre, la Caisse des dépôts et consignations est plus particulièrement chargée de la gestion des dépôts réglementés et des consignations, de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite. Par ailleurs, l'article L.518-2 du Code monétaire et financier dispose que la Caisse des dépôts et consignations « contribue également au développement économique local et national, particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la politique de la ville, de la lutte contre l'exclusion bancaire et financière, de la création d'entreprise et du développement durable ». Une comparaison des données sur les différents pôles d'activité du groupe Caisse des Dépôts (Pôle Caisse des Dépôts, Groupe Bpifrance, Groupe La Poste, Pôle Gestion des participations stratégiques) est détaillée page 15 à page 18 des comptes consolidés au 31 décembre 2025 de la Caisse des dépôts et consignations.</p>

2.9	Capital	EUR Décomposition du capital: Compte tenu de son statut, la Caisse des dépôts et consignations n'a pas de capital social. Elle dispose, néanmoins, de réserves accumulées depuis sa création. Au 31 décembre 2025, le montant de ces réserves s'élevait à 23,846 milliards d'euros.
2.9.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	0 EUR
2.9.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	0 EUR
2.10	Répartition du capital	Référence des pages du rapport annuel ou document de référence: Sans objet Actionnaires: Sans objet 100,00 %
2.11	Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés	Marché réglementé où les titres de créances sont négociés: L'Émetteur a des titres de créance (EMTN et NEU MTN) admis aux négociations sur Euronext Paris. https://www.euronext.com/fr/search_instruments/cdc Date d'échéance la plus lointaine des titres de créances sur le marché réglementé: 27/01/2053
2.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées (ou à défaut des comptes sociaux)	Normes comptables utilisées pour les données consolidées: IFRS
2.13	Exercice comptable	Du 01/01 au 31/12
2.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle (ou son équivalent) ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé	26/03/2026
2.14	Exercice fiscal	Du 01/01 au 31/12
2.15	Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent) ayant audité les comptes annuels de l'émetteur	

2.15.1	Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent)	Titulaire(s): KPMG S.A. Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex FRANCE Forvis Mazars Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault 92075 Paris la Défense Cedex 92400 Courbevoie FRANCE
2.15.2	Rapport des réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent)	Les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations pour 2024 et 2025 ont fait chacun l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la Caisse des dépôts et consignations.- Se reporter pour les comptes 2024 aux pages 237 à 248 des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2024. Se reporter pour les comptes 2025 aux pages 222 à 232 des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2025. Les comptes sociaux de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations pour 2024 et 2025 ont également fait chacun l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes. - Se reporter pour les comptes 2024 aux pages 48 à 55 des comptes sociaux de la section générale de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2024. Se reporter pour les comptes 2025 aux pages 48 à 55 des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2025. Les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2024 et 2025 et les comptes sociaux de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2024 et 2025 sont consultables à l'adresse internet suivante : https://www.caissedesdepots.fr/investisseurs
2.16	Autres programmes de l'émetteur de même nature à l'étranger	La Caisse des dépôts et consignations dispose (i) d'un programme d'Euro Medium Term Notes de 25 milliards d'euros (25.000.000.000 d'euros) utilisable en toutes devises y compris l'euro. Ce programme a été mis à jour le 4 avril 2025. Au 31 décembre 2025, l'encours total du programme représente 23,010 milliards euros, et (ii) d'un Global Commercial Paper Programme (programme global d'émission de commercial papers) (ECP et USCP) d'un plafond de trente milliards d'euros (30.000.000.000 €). Ce programme a été mis à jour le 06 juillet 2023. Au 31 décembre 2025, l'encours total du Global Commercial Paper Programme est de 13,300 milliards euros. La Caisse des dépôts et consignations dispose également d'un programme d'émission de titre de créance au Japon.

2.17	Notation de l'émetteur	<p>Fitch Ratings https://www.fitchratings.com/entity/caisse-des-depots-et-consignations-80360121</p> <p>Moody's https://www.moody's.com/credit-ratings/Caisse-Des-Depots-et-Consignations-credit-rating-130735/summary</p> <p>S&P Global Ratings Europe Limited https://www.spglobal.com/ratings/en/regulatory/org-details/sectorCode/GOVS/entityId/106123</p>
2.18	Information complémentaire sur l'émetteur	<p>L'Émetteur émet pour la gestion actif passif du bilan de la section générale de la Caisse des dépôts et consignations. Lien url vers la page des communiqués de presse : https://www.caissedesdepots.fr/presse Lien url vers la page dédiée aux investisseurs : https://www.caissedesdepots.fr/investisseurs</p>
2.19	Notation(s) extra-financière(s) de l'émetteur	<p>MSCI ESG Ratings https://www.caissedesdepots.fr/nos-engagements/notre-politique-durable/notre-vision-de-la-durabilite</p>

3.CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES INCLUANT LES ANNEXES**Articles D. 213-5 et D. 213-9, 4° du Code monétaire et financier et les réglementations postérieures**

Certification des informations fournies sur le programme CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, NEU CP (CLASSIQUE ET DURABLE) (ID 4037) pour l'émetteur CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS		
3.1	Nom(s) et fonction(s) du (ou des) signataire(s)	Monsieur Kalifa Josselin, Directeur du département de la gestion des Placements - Direction chargée des Gestions d'actifs , Caisse des dépôts et consignations (CDC) Monsieur François Elia, Responsable du département des instruments financiers - Direction de l'exécution des opérations économiques et financières , Caisse des dépôts et consignations
3.2	Déclaration pour chaque signataire	À ma connaissance, l'information donnée par l'émetteur dans la documentation financière, qui inclut les annexes y compris la traduction (le cas échéant), est exacte, précise et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée ni d'indications fausses ou de nature à induire en erreur.
3.3	Date, lieu et signature	13/04/2026

ANNEXES

Les informations financières annexes de l'émetteur exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier sont tenues à la disposition de toute personne qui en ferait la demande, conformément aux articles D. 213-13 du Code monétaire et financier et L.232-23 du Code de commerce

Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu

Annexe 1	Comptes consolidés Année 2026	Comptes consolidés https://www.caissedesdepots.fr/sites/cdc.fr/files/2026-03/CDC%20ETATS%20FINANCIERS%20CONSOLIDES%20DU%20GROUPE%20CDC%2031122025_0.pdf
Annexe 2	Comptes consolidés Année 2025	https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2025-03/Plaque%20Groupe%20CDC%202024%20v25032025.pdf
Annexe 3	Comptes sociaux Année 2026	Comptes sociaux https://www.caissedesdepots.fr/sites/cdc.fr/files/2026-03/CDC%20ETATS%20FINANCIERS%20SECTION%20GENERALE%2031122025.pdf
Annexe 4	Comptes sociaux Année 2025	https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2025-03/Plaque%20EF1%20SG%202024.pdf
Annexe 5	Rapport annuel Année 2025	Rapport annuel https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2025-06/CDC_RAFI_2024_eaccess_FR.pdf
Annexe 6	Rapport d activité Année 2025	Rapport d activité https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2025-07/CDC%20RA24%20eaccess.pdf

Autres annexes

Annexe 1	Autre document programme Année 2026	Traduction de la documentation financière - Année 2026 https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/22416
----------	--	--